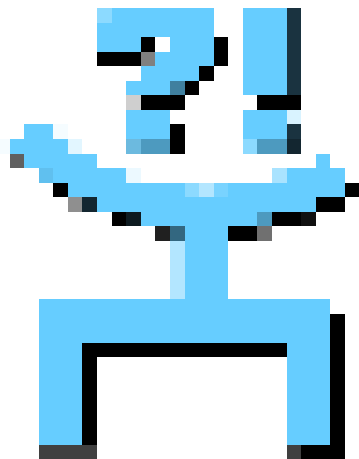


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6451>



# Forfait Mobilité Durable : du changement, beaucoup sont éligibles !

- SNES académique de Dijon - Informations professionnelles - Action sociale -



Date de mise en ligne : samedi 24 décembre 2022

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Forfait Mobilité Durable : du changement, beaucoup sont éligibles !

---

A été transmis vendredi 16 dans les établissements le formulaire pour le forfait mobilités durables, formulaire à signer avant le 31 décembre...

Les syndicats de la FSU sont intervenus auprès du rectorat de Dijon et nous avons obtenu une date de retour des documents fixée au 31 janvier mais ne traitez pas pour le renvoyer et il faut impérativement le dater du 31 décembre 2022 ! Ce formulaire est à récupérer auprès de votre secrétariat.

Les modifications du décret vont élargir grandement le nombre de bénéficiaires !

- Dès 30 jours de trajet domicile-établissement en covoiturage ou vélo ou autres (trottinette électrique, hoverboard, gyropodes...) dans l'année 2022 vous êtes éligibles à une prime de 100€.
- Entre 60 jours et 99 jours de trajet domicile-établissement en covoiturage ou vélo ou autres (trottinette électrique, hoverboard, gyropodes...) dans l'année 2022 vous êtes éligibles à une prime de 200 €.
- Au-delà de 100 jours de trajet domicile-établissement en covoiturage ou vélo ou autres (trottinette électrique, hoverboard, gyropodes...) dans l'année 2022 vous êtes éligibles à une prime de 300 €.

Cette répartition en trois paliers nous paraît plus juste et permet à plus d'agents d'en bénéficier même celles et ceux qui ne feraient du vélo qu'en période plus propice. Même si son montant maximum a été relevé à 300 € on est encore loin des 800 € qui sont accessibles dans le privé !

Le formulaire adressé aux établissements est accessible [ici](#).